



« Étude-action sur les biffins »

**Chiffonniers, récupérateurs, vendeurs de la porte Montmartre
VOLETS SOCIAL ET ECONOMIQUE**

Août 2008

Introduction	2
L'étude	2
Essai de définition de l'objet d'étude :	3
Contexte local :	4
Situation actuelle :	7
Enjeux :	7
Plan du rapport :	8
Synthèse :	9
 Partie I : Description de la population des biffins.....	 10
1) Méthodes.....	10
2) Les conditions de réalisation de l'étude.....	11
3) Description générale.....	12
4) Situations sociales des biffins.....	13
5) L'activité économique des biffins	16
 Partie 2 : Les positions des acteurs de la situation.....	 20
1) Les élus du 18 ^{ème}	20
2) Les élus de Saint-Ouen.....	20
3) Revendications des biffins, de l'association « Sauve qui peut » et du comité de soutien.....	22
4) Les positions des riverains.....	24
5) Les positions des puciers.....	24
6) Les associations.....	25
 Partie 3 : Comparaisons	 27
1) Autres marchés aux puces.....	24
2) Quelques réglementations atypiques.....	27
3) L'exemple des coopératives de chiffonniers au Brésil (Bruno Lautier)	29
 Partie 4 : Préconisations	 30
1) Maintenir l'activité des biffins en l'encadrant.....	31
2) Maintenir l'activité des biffins, en modifiant sa forme et/ou l'emplacement.....	35
3) Intégrer les biffins dans la filière en construction des ressourceries	37
 Conclusion :	 38
 Annexes	 39
Annexe 1 : cahier des clauses techniques particulières	39
Annexe 2 : le questionnaire	39

Introduction

L'étude :

L'étude-action sur les 'biffins' : chiffonniers, récupérateurs, vendeurs de la Porte Montmartre (18^{ème} arrondissement) a été commandée par la Délégation à la Politique de la Ville et à l'Intégration (DPVI) et la DDEE (Direction du Développement Economique et de l'Emploi) de la Ville de Paris. Elle porte sur les chiffonniers s'installant tous les week-ends aux abords du marché aux puces Clignancourt – Saint-Ouen.

L'Adie (association pour le droit à l'initiative économique) a été chargée, suite à sa réponse à un appel d'offres, de la réalisation de l'étude (le cahier des charges est consultable en annexe).

Le cahier des charges partait d'une double problématique : sociale et économique. Sur le volet social, la mission principale consistait à « établir des préconisations pour une meilleure intégration et une meilleure reconnaissance sociale de la population des biffins ». Plus spécifiquement, les attendus consistaient à « caractériser cette population le plus en détail possible, définir le mode de vie et les solidarités en place, analyser la problématique de l'accès aux droits (accès santé/hygiène, droit au logement, prestations sociales...) et à la prévention (alcoolisme, toxicomanie, toutes formes de violence...), déceler les freins et les potentiels afin d'établir des préconisations d'actions visant à une meilleure intégration et reconnaissance sociale des biffins ».

Sur le volet économique, il s'agissait d' « appréhender le rôle et les flux économiques générés par l'activité des biffins afin de déterminer si une structure (association) serait en mesure d'assurer une régularisation juridique de leur existence type "vente au déballage" ou "vide grenier". Les attendus étaient les suivants : « déterminer le type de produits vendus, les prix et la fréquence des ventes, évaluer la quantité d'objet voué à la décharge, et donc de ce fait recyclés, étudier la typologie de la clientèle, estimer le montant des recettes générées par l'activité et le "panier moyen" d'un biffin, définir l'organisation spatiale de l'activité (mobilité des biffins, lieux de stockage, lieux d'approvisionnement et de revente...), analyser la capacité d'une structure associative existante à superviser un dispositif d'encadrement des biffins (emplacement, cotisation éventuelle etc.)... Il conviendra de mieux spécifier cette réalité afin de trouver des voies de légalisation de tout ou partie de ces transactions économiques ».



Essai de définition de l'objet d'étude :

Les « biffins » ou chiffonniers mènent une activité réduite et informelle de vente de petits objets récupérés (poubelle, associations, effets personnels...). Les objets sont généralement vendus à un prix dérisoire, et sont étalés à même le sol sur une nappe ou une bâche.

Notons d'ores et déjà que le terme est loin d'être connu de tous, y compris par ceux que nous désignons, de notre position d'observateur, comme tels. Ne connaissent le terme que ceux qui connaissent, voire se revendiquent, de l'histoire et de la tradition des puces. Nous utiliserons toutefois le terme de biffins par souci de facilité.

Les biffins sont d'une certaine manière les descendants des vendeurs originels des marchés aux puces. Les foires où se vendaient hardes, défroques et divers objets d'occasion ont laissé des traces dans l'histoire de France depuis le VII^e siècle. Les pouvoirs publics s'en occupent depuis le XVII^e siècle, tantôt en interdisant certaines pratiques, tantôt en les réglementant. Ainsi par exemple, en 1828, le Préfet de Police Louis-Marie de Belleyme institue la « médaille du chiffonnier » avec un numéro de signalement, ce qui permet la délivrance de 1000 médailles entre 1830 et 1870. Mais dès 1832, les épidémies de choléra conduisirent les pouvoirs publics à interdire la fouille des ordures. Sous le Second Empire est instauré un droit de chiffonnade entre minuit et 5 heures du matin.

A la fin du XIX^e siècle, les anciennes zones de fortification en périphérie de Paris commencent à être occupées par des chiffonniers. A Saint-Ouen, un rapport de 1902 fait état de 130 marchands, le dimanche essentiellement. On commence alors à parler de « marché aux puces ». Un droit de stationnement existe depuis 1891, qui était à l'époque d'un montant de 10 centimes/m_/jour. Le marché s'organise. Dans les années 1920, les chiffonniers seront séparés entre Saint-Denis et Saint-Ouen. Le marché de Saint-Ouen se maintiendra toutefois, et connaîtra une professionnalisation progressive, jusqu'à la situation actuelle. Plusieurs plans de restructuration furent mis en place, notamment un plan en 1967 sur le modèle du Rastro de Madrid¹.

Aujourd'hui, nous nous intéressons moins à cette dimension traditionnelle qu'aux enjeux sociaux et économiques du développement de ces activités informelles. D'ailleurs, le fait que la plupart des vendeurs ne connaissent pas le terme de « biffins » laisse penser que leur présence relève moins de la tradition que de difficultés socio-économiques.

¹ Ces informations proviennent de l'ouvrage de BEDEL Jean, *Les puces ont cent ans. Du chiffonnier à l'antiquaire*, Editions Dorotheum, 2003.



Contexte local :

L'existence de biffins n'est pas exclusive aux abords du marché aux puces Clignancourt – Saint-Ouen, aux alentours de la porte Montmartre. Leur présence est également avérée aux abords des autres marchés aux puces parisiens (Montreuil, Vanves), mais aussi d'autres marchés plus récents et hétéroclites (Belleville, Couronnes), ou encore d'autres villes françaises et étrangères. Le terme « biffins » est d'ailleurs loin d'être universel, mais leur situation l'est bien davantage.

Il aurait certainement été enrichissant d'étudier plus en profondeur ces autres situations, notamment parisiennes. C'était d'ailleurs l'intention première de la DPVI, l'un des deux commanditaires de l'étude. La DPVI et la DDEE ont toutefois décidé de lancer une étude portant exclusivement sur le quartier de la Porte Montmartre. Au vu des délais courts (2 mois), compte tenu d'une population de biffins très importante dans le 18^{ème} arrondissement (près de 400 personnes) et de leur présence intensive seulement deux jours par semaine, il n'a pas été possible d'étudier de manière approfondie les autres marchés parisiens. Nous nous sommes toutefois rendus une journée à Montreuil, et nous avons capitalisé des informations sur plusieurs autres marchés aux puces, parisiens ou non.

Un débat relativement ancien

Le problème se pose au niveau du marché aux puces Clignancourt – Saint Ouen depuis plusieurs années. Auparavant, les biffins semblaient davantage intégrés dans le marché aux puces de Saint-Ouen. Depuis une trentaine d'années, ils en ont été exclus et se retrouvent à la marge de celui-ci. Cette évolution est sans doute due à la croissance du nombre de biffins. Il est difficile d'évaluer cette augmentation puisqu'aucune étude antérieure n'a été réalisée sur le sujet. On ne peut donc que se fier aux discours des plus anciens vendeurs et habitants, qui suggèrent une augmentation du nombre de biffins depuis 10 ou 20 ans. Sur les 49 biffins qui nous ont renseignés sur l'ancienneté de leur activité, seuls 35% viennent depuis 10 ans ou plus.

En outre, nous savons de manière plus générale que la fréquentation (mais aussi la participation en tant que vendeur) de vide-grenier et de brocante est une des activités culturelles de loisirs qui connaît la plus forte augmentation depuis quelques décennies².

Si nous revenons sur la zone de la Porte Montmartre, la commande d'une étude se situe dans la continuité de nombreuses discussions dans le cadre des conseils de quartiers et d'arrondissement.

Ainsi, un vœu a été proposé par le Conseil de Quartier Porte Montmartre – Moskova – Porte de Clignancourt le 27 septembre 2005, que nous retranscrivons ci-dessous :

« Les membres du Conseil de Quartier restreint réunis le 7 juin 2005 faisant suite aux précédentes réunions concernant la propreté, ont approuvé et voté à l'unanimité des présents (11 membres) la nécessité d'organiser les puces sauvages de la porte Montmartre. »

² Voir SCIARDET Hervé, *Marchands de l'aube. Ethnographie et théorie du commerce aux puces de Saint-Ouen*, Economica, 2003.

Les personnes défavorisées qui revendent des objets récupérés dans nos poubelles trouvent là un moyen de subsistance honnête et nous ne souhaitons pas les voir disparaître. La répression policière actuellement en vigueur ne peut que les fragiliser et les précariser encore davantage. Par contre, il nous semble que leur offrir une réglementation en termes d'emplacement et d'horaires pour un « euro symbolique » leur donnerait des droits mais aussi des devoirs. Cela permettrait également de mieux contrôler le marché. C'est pourquoi nous demandons la mise en place d'un comité de pilotage qui, inclus dans le cadre du GPRU, serait à même de procéder à une régularisation-organisation de ces puces sauvages en trouvant des lieux appropriés et en définissant les horaires et les règles nécessaires à leur bon fonctionnement.

Cette intégration/organisation légale des puces sauvages aura comme objectifs :

- de déterminer un lieu d'accueil aux « biffins » en concertation avec la mairie de St-Ouen*
- de redonner une vraie dignité à ces gens qui recyclent nos déchets et de les aider à sortir du cycle sans fin et sans solution de la répression*
- de trouver une solution durable qui satisfasse le besoin légitime de tranquillité des riverains qui subissent le marché actuel*
- de déterminer ce qui est vendable ou non en préservant l'identité « pucière » du marché (oui aux objets de récupération recyclés, non à la revente de téléphones portables, vtt et autres objets de vols d'époque)*
- de mieux assurer la propreté du quartier en donnant des droits et des devoirs »³*

Ce vœu a été étudié lors du Conseil d'Arrondissement du 28 avril 2006, au cours de la délibération sur le classement en périmètre « Paris respire » du secteur parisien des Puces. Deux vœux étaient alors étudiés conjointement, l'un portant sur des questions d'urbanisme et l'autre sur les biffins. Le vœu du conseil de quartier a été rejeté à l'issue de la délibération. Voici le compte-rendu de cette décision :

« Sur proposition du rapporteur, le conseil d'arrondissement donne un avis défavorable à ce projet de vœu du conseil de quartier. Le vœu est rejeté soit 20 voix contre dont 8 pouvoirs (groupe PS et UMP), 3 abstentions dont 1 pouvoir et 10 voix pour dont 3 pouvoirs (groupe des Verts). Mme Demangel ne prend pas part au vote en tant que présidente de Conseil de Quartier. »

Et ci-dessous la justification exprimée par le Maire Daniel Vaillant :

« Les problèmes liés à la porte Montmartre ne datent pas de 2001 ou de 1995 et nous recevons de nombreuses plaintes de riverains. Le vœu du conseil de quartier restreint, comme il est précisé dans le texte, date d'octobre. Il m'apparaissait très restrictif par rapport à la problématique beaucoup plus large du quartier. J'ai saisi le Maire de Paris pour que les services concernés appréhendent globalement la question.

En matière d'exécution des travaux de police, le commissaire Pecquet considérait qu'il ne disposait pas des moyens nécessaires, notamment pour lutter contre la circulation de produits illicites. Il demandait depuis des mois un compacteur que la Ville de Paris se disait hors d'état de fournir. Il a fallu cette réunion à l'Hôtel de Ville pour que, sous ma pression et celle d'Annick Lepetit, cela devienne possible. Par

³ Compte rendu du conseil de quartier public Moskova - Porte de Montmartre - Porte de Clignancourt du 27 septembre 2005.

ailleurs, il faut aussi mentionner des problèmes d'aménagement plus globaux. Le Maire de Saint-Ouen demande de la réglementation et une coordination des effectifs de police, considérant que la vie des habitants est extrêmement perturbée par certaines activités qui n'ont rien à voir avec les puçiers.

Ce vœu très particulier ne correspondait donc pas à la démarche globale que nous souhaitions mener pour traiter les problèmes de ce quartier. Je comprends la problématique des biffins, mais comme Maire d'arrondissement, je me refuserai à trier les produits recyclés et à émettre un avis sur telle ou telle personne faisant du commerce. Vous imaginez si je prenais la responsabilité de légaliser quelqu'un qui ferait du recel ? Comment l'administration d'arrondissement pourrait-elle réglementer quelque chose qui est difficilement compatible avec le droit et la loi ? Avec ce vœu de la municipalité, il faut que nous sachions à l'échelon de la Ville ce qu'il est possible ou non de faire. Je ne me sens pas en état de faire ce que la Ville est peut-être en mesure d'entreprendre avec sa Direction des affaires juridiques. Si le vœu du conseil de quartier avait été mis aux voix tel qu'il est rédigé, j'aurais appelé à voter contre par prudence. Il faudra aussi aborder ce sujet avec la Direction du commerce, les services financiers et les services fiscaux de l'Etat. »⁴

Un quartier spécifique :

Les biffins vendent essentiellement sur l'avenue de la Porte Montmartre, entre la crèche et le pont du périphérique. Le quartier de la Porte Montmartre – Porte de Clignancourt se situe au nord du 18^{ème} arrondissement, entre le boulevard Ney et le boulevard périphérique à la hauteur de Saint-Ouen, dans l'ancienne zone des fortifications.

Ce quartier a été classé politique de la ville depuis 1995, et fait partie des « zones urbaines sensibles ». Il bénéficie également du « grand projet de renouvellement urbain » depuis 2001. Ce quartier de l'entre-deux-guerres est exclusivement constitué d'habitat social. Un tiers de la population du quartier vit sous le seuil des bas revenus (contre 11% à Paris).

Au niveau économique, du fait de l'aspect résidentiel du site, le territoire accueille relativement peu d'emplois. Le commerce local est peu dense (indice par habitant de 8 pour mille contre 30 pour mille à Paris).

Situé principalement à Saint-Ouen, le marché aux puces orchestre cependant pleinement la vie du quartier du samedi au lundi. Avec 17 marchés couverts et 2000 stands et boutiques, les puces drainent des milliers de personnes et créent une ambiance particulière.

⁴ Compte-rendu du conseil d'arrondissement du 18^{ème} du vendredi 28 avril 2006.



Situation actuelle :

L'observation sur le terrain a mis au jour plusieurs centaines de vendeurs chaque week-end (samedi, dimanche, lundi), qui exercent de manière totalement informelle. Une description détaillée de la population sera exposée au début du rapport.

Les problèmes d'hygiène sont incontestables, puisque les marchandises sont souvent abandonnées ou jetées du côté des immeubles lors du passage de la police, voire quand les biffins finissent leurs ventes.

Les biffins sont confrontés à des passages de police plusieurs fois par jour. Toutes les journées d'étude sur le terrain ont été rythmées par les passages de policiers. Ceux-ci agissaient de manière ciblée (à la recherche de personnes vendant des marchandises volées) ou non, avec le soutien logistique d'une benne ou non.

Notons que des problèmes de logement se greffent sur la question des biffins. Ainsi, 10 à 12 biffins sont installés dans un campement de SDF le long du périphérique, rue Louis Pasteur Valléry-Radot. La Mairie du 18^{ème} s'est préoccupée de ce problème et s'est engagée à trouver des solutions de relogement acceptables. Au moment de l'étude, le campement était toujours occupé. L'eau courante y avait été installée peu avant.



Enjeux :

Deux objectifs étaient assignés à l'étude :

- « Etablir des préconisations pour une meilleure intégration et une meilleure reconnaissance sociale de la population des biffins
- Appréhender le rôle et les flux économiques générés par l'activité des biffins afin de déterminer si une structure (association) serait en mesure d'assurer une régularisation juridique de leur existence type « vente au déballage ou vide-grenier. »

L'enjeu central est celui de la gestion locale et plus globale d'une situation produite par une conjoncture économique déprimée et ses conséquences sociales, en termes de pauvreté et de précarité.

Deux questions semblent donc à distinguer : la question des pratiques économiques des biffins, et celle de l'emplacement de ces activités.

En tant qu'association extérieure aux municipalités et aux services d'urbanisme, nous pouvons davantage apporter un éclairage sur la question des pratiques que sur celle des emplacements, qui nécessite une concertation des acteurs en responsabilité sur les questions d'aménagement du territoire.

Il est à noter que la thématique des activités informelles fait l'objet de nombreuses recherches économiques et sociologiques, mais portant quasi exclusivement sur les pays en développement. Il est sans doute symptomatique que ce type de problématiques se pose aujourd'hui en France.

Les politiques mises en œuvre au niveau international vis-à-vis du travail informel ont connu une nette rupture, si l'on suit l'analyse de Bruno Lautier⁵. Au cours des décennies 1970 et 1980, des politiques de formalisation de l'informel ont été mises en œuvre. Cet axe politique était le fruit de l'analyse selon laquelle la situation informelle résultait de manques (de crédit, de formation) et non d'un choix, et que les travailleurs informels avaient intérêt à entrer dans la légalité. On a ensuite réalisé que les micro-entreprises informelles ayant les capacités de devenir des petites entreprises dynamiques en voie de modernisation ne représentaient qu'un pourcentage infime des activités informelles.

Depuis 1987, un changement de paradigme a eu lieu au sein des institutions internationales. La lutte contre la pauvreté devient prioritaire, et on reconnaît alors un rôle social à l'informel. Le secteur informel n'a plus vocation à créer un vivier d'entreprises modernes, mais doit générer des emplois et des revenus, même très faibles et non fiscalisés. On vante dans ce contexte les dimensions de « débrouillardise » et de solidarité de l'économie informelle. Certains y voient même un modèle économique alternatif.



Plan du rapport :

Nous nous attacherons dans une première partie à décrire la population des biffins, tant sur le plan social que sur le plan de leur activité économique.

Dans une seconde partie, nous passerons en revue les différents acteurs de la situation, et leur avis sur celle-ci.

Dans un troisième temps, nous étudierons diverses situations nationales et internationales qui apportent un éclairage intéressant sur le cas des biffins de la Porte Montmartre.

Enfin, nous formulerons une série de préconisations, sous forme de propositions alternatives ou complémentaires, répondant à la situation des biffins.

⁵ LAUTIER Bruno, *L'économie informelle dans le tiers monde*, Editions La Découverte, 2004.

Synthèse :

Malgré les difficultés du terrain (nombre beaucoup plus important de biffins que prévu, passages de la police qui font fuir les biffins), l'étude a permis de mettre en lumière les ressorts économiques et sociaux de l'activité des biffins.

Le dispositif d'étude comportait un volet social (situation sociale des biffins, accès aux droits,...) et un volet économique (recettes générées, sources des marchandises...). On peut en résumer les enseignements comme suit.

=> En termes sociaux, les biffins sont dans une nette majorité des retraités ou des personnes âgées de plus de 50 ans, et qui souffrent d'un handicap les empêchant de trouver un emploi. Il y a également des sans-papiers et quelques salariés. A 90%, les biffins ne sont pas dans une situation leur permettant l'accès au marché du travail, pas même via des filières de réinsertion par l'activité économique, ni dans la situation de créer une entreprise. Les situations sociales des biffins sont donc largement polarisées, en dépit de leur disparité.

=> En termes économiques, cette activité rapporte peu : de l'ordre de 10-15 euros par jour (mais les recettes sont parfois nulles, et il y a même de la revente à perte), et les situations de recel sont marginales.

=> Au total, l'étude met au jour **un très net décalage** entre les postulats de départ (une quarantaine de biffins, avec possibilité d'insertion par l'emploi) et la réalité sur le terrain (près de 400 biffins, éloignés du marché du travail).

=> Les opinions et souhaits des acteurs de la situation sont divergents.

Les biffins attendent essentiellement de pouvoir exercer leur activité (dont ils tirent une fierté liée au sentiment de se « débrouiller seuls et de manière honnête »), en échange d'une petite contribution financière. Ils sont soutenus en ce sens par un comité de soutien et plusieurs associations de quartier.

Les municipalités souhaitent limiter l'occupation de l'espace public, et se préoccupent des problèmes sociaux des biffins.

Les riverains se plaignent des problèmes de propreté et de stationnement, mais semblent pouvoir se satisfaire d'un marché encadré et réglementé.

Les puciers se plaignent pour certains de l'image que les biffins donnent au marché, ou d'un sentiment de concurrence déloyale.

=> Les comparaisons ont permis de découvrir des marchés aux puces dans lesquels les biffins sont tolérés, ou exercent leur activité de manière régulée (mais avec des démarches minimales). Sur un autre plan, le cas du Brésil offre un aperçu riche d'enseignements d'une institutionnalisation de l'activité de récupération/revente des déchets.

=> Ces enseignements débouchent sur des préconisations sous la forme de **trois grands scénarii alternatifs :**

Maintenir l'activité des biffins en l'encadrant.

Maintenir l'activité des biffins, en modifiant sa forme et/ou son emplacement.

Intégrer les biffins dans la filière en construction des ressourceries.

Partie I : Description de la population des biffins

1) Méthodologie de l'étude

a) Volet enquête auprès des biffins

Pour ce volet, il était nécessaire de cerner au mieux la situation sociale des biffins, ainsi que les enjeux de leur activité marchande. Pour ce faire, l'Adie a eu recours à une méthodologie qualitative par entretiens individuels. Un travail d'enquête a été mené au long de 12 journées et d'une nuit d'observation et d'entretiens sur le terrain. On a ainsi pu observer l'activité des biffins sur plusieurs fins de semaines, et à toutes les heures du jour et de la nuit.

Au total, nous avons pu mener des entretiens, plus ou moins formalisés, avec 61 biffins. Il s'agissait d'acquérir des éléments de description sociodémographique, ainsi que des éléments de compréhension de l'activité des biffins. Nous avons eu recours lors de certains de ces entretiens à un questionnaire (voir annexe 3). Mais un nombre important de biffins étaient réticents à répondre à un questionnaire. Plusieurs raisons permettent de comprendre ces réticences : la défiance vis-à-vis des institutions, la peur d'être « fiché » liée aux fréquents passages de police, la préférence pour l'oral, liée à la culture et/ou à la position sociale, etc. Les entretiens ont donc été en majorité informels. Cela a dégagé un plus large espace de liberté pour la parole des biffins, mais n'a pas permis un recueil de l'information parfaitement systématisé.

b) Volet acteurs institutionnels et associatifs / comparaison avec des expériences similaires

Nous avons rencontré ou discuté avec l'ensemble des acteurs identifiés de la situation. Nous avons ainsi rencontré :

- les élus et administratifs locaux :
 - élus du 18ème arrondissement de Paris : M. Briant, adjoint au maire chargé des affaires sociales, Mme Pigeon, adjointe au maire chargée de la politique de la ville, Mme Gabelotaud, adjointe au maire chargée du développement économique.
 - Au niveau du 18ème, nous avons également dialogué avec l'Equipe de Développement Local.
 - élus et administratifs de Saint-Ouen : M. Macédo (élu, à la tête de la délégation artisanat, commerce et développement économique des puces) et M. Guégou (direction du développement économique de Saint-Ouen)
 - équipes de la DPVI
- les représentants des biffins : l'association Sauve qui peut, et le comité de soutien
- les acteurs des Puces : M. Chekroun (président du syndicat des commerçants du Plateau Clignancourt et de la rue J-H Fabre), M. Delannoy (président de l'Association

de Défense et de Promotion des Puces de Saint-Ouen), et des commerçants à proximité de l'avenue de la Porte Montmartre.

– les acteurs du quartier : riverains, amicales de locataires, associations (Petit Ney)

En dehors du terrain précis de l'avenue de la Porte Montmartre, nous avons également dialogué avec certaines institutions concernées à divers niveaux. Nous avons ainsi mené des recherches sur les législations concernant les ventes au déballage, les vide-grenier... Le bureau du commerce non sédentaire de la Ville de Paris nous a apporté son aide sur ces questions.

Nous avons dialogué avec des associations mêlant action sociale et activité de recyclage (l'Interloque et Emmaüs).

Nous avons cherché à joindre, sans succès, le Codev (le conseil de développement économique durable de la Ville de Paris).

Enfin, nous avons réalisé un travail de capitalisation et de comparaison autour d'autres expériences nationales et internationales.

2) Les conditions de réalisation de l'étude

L'étude a été supervisée par la Responsable Études et Perspectives de l'Adie.

Une première réunion de cadrage a eu lieu 26 mars 2008. L'enquête de terrain a ensuite débuté dès les jours suivants.

Les conditions de recueil de l'information ont révélé des décalages non négligeables entre, d'une part, les hypothèses de départ et le schéma de travail établi avec les commanditaires de l'étude, et, d'autre part, la réalité du terrain. Ces décalages concernent à la fois la réalisation du volet biffins et les conditions de pilotage de l'étude.

a) Volet enquête auprès des biffins

Concernant ces derniers, l'Adie souhaitait, en sus du cahier des charges, et en complément des observations et des entretiens, réaliser un travail de type cartographique, afin de repérer l'ensemble des biffins, et de dresser leur portrait socio-économique.

Cependant, au cours de ce travail, nous nous sommes trouvés confrontés à deux problématiques majeures :

- La première constitue l'un des enseignements essentiels de l'étude : il s'agit de l'effectif réel des biffins, qui s'est révélé très supérieur aux estimations des commanditaires de l'étude. Il avait en effet été question d'une quarantaine de personnes. Or nous avons repéré près de 400 personnes présentes de manière plus ou moins régulière sur le territoire concerné du XVIIIème arrondissement. Les délais impartis permettaient sans doute d'étudier de manière satisfaisante 40 personnes, mais étaient de toute évidence insuffisants pour étudier la réalité du terrain sur l'ensemble des biffins.
- La seconde tient aux conditions même d'exercice de l'activité de la population. Chaque journée d'enquête a été rythmée par les passages des forces de l'ordre, qui font fuir l'ensemble des biffins. D'une part, cela entraînait des temps morts pour l'étude. D'autre part, cela nous a empêché de mener un

travail de repérage de l'ensemble de la population, et de cartographie de l'espace occupé.

b) Pilotage de l'étude

Là également, certains décalages ont été constatés, qui ont influé sur l'application concrète de la méthodologie retenue en amont.

- Le pilotage de l'étude devait être assuré par le Secrétariat Général mais a de fait été délégué à la mairie du XVIIIème arrondissement, qui connaît de fortes pressions sur cette question aux enjeux locaux.
- Les réunions de pilotage, associant des acteurs aux points de vue, voire aux intérêts, plus ou moins convergents, ont certes permis des avancées dans la conduite de l'étude, mais pas aussi significatives que prévu. La première s'est tenue le 21 mai, avec les élus du 18ème et les représentants des biffins. La seconde s'est tenue le 12 juin avec la DPVI, les élus du 18ème et les représentants des biffins. Les tensions entre les deux derniers n'ont pas permis le recueil des opinions des acteurs eu égard aux premières pistes de préconisations formulées. La troisième, le 26 juin, réunissant Mairie de Paris, Mairie du 18ème et DPVI, s'est tenue très tardivement par rapport au planning, et il restait donc très peu de temps pour répondre aux recommandations.
- Enfin, nous n'avons jamais eu l'occasion de rencontrer de représentants de la DDEE (Direction du Développement Economique et de l'Emploi), laquelle devait faire partie de nos interlocuteurs privilégiés.



3) Description générale

Les biffins sont présents aux abords du marché aux puces les samedis, dimanches et lundis. Lors de nos journées d'observation, nous en avons compté environ **300 aux heures d'affluence maximale**, c'est-à-dire le samedi et le dimanche aux environs de midi.

Les ventes commencent dès 4 heures du matin, sous le pont du périphérique côté ouest, ainsi que le long de la rue Louis Pasteur Valléry-Radot. Parmi ces premiers biffins, les SDF du campement, mais aussi des retraités. Leur venue très matinale trouve deux justifications : la volonté d'éviter la police, et le fait que les brocanteurs passent pour repérer les objets qui présentent de la valeur à leurs yeux. Cette première vague de biffins se disperse dans la matinée.

Vers 8-9 heures, d'autres biffins arrivent et s'installent. L'espace occupé change puisque c'est alors le côté est sous le pont du périphérique qui devient le lieu des ventes. Au fur et à mesure de la matinée, d'autres biffins affluent et c'est alors le côté est de l'avenue de la Porte Montmartre qui se trouve progressivement occupé. Vers midi le samedi et dimanche, les biffins occupent tout le côté est de l'avenue, jusqu'à la rue René Binet, et sont environ 300. A partir de 15 heures, l'espace commence à se vider, pour être totalement libéré en fin d'après-midi, vers 18-19 heures. Nous ne pouvons guère être plus précis sur les horaires puisque la mobilité des biffins est très sensible à deux éléments extérieurs : les passages des forces de l'ordre, et les conditions météorologiques. Notons que du côté de Saint-Ouen, des biffins (une trentaine) s'installent également rue l'Ecuyer. Le lundi, la situation est bien plus calme, avec environ 50 biffins présents.

Nous pondérons à la hausse car notre échantillon est biaisé en faveur des jeunes.
Plus des 2/3 des biffins ont au-delà de 55 ans, ce qui est considérable. Les biffins sont ainsi dans une large mesure des personnes âgées, voire très âgées puisque dans notre échantillon (pourtant biaisé en faveur des jeunes) **23% des personnes interrogées ont plus de 70 ans**.

Le sexe :

	Echantillon	Pondération
Hommes	69%	85%
Femmes	31%	15%

Nous pondérons à la hausse pour les hommes car notre échantillon est biaisé en faveur des femmes. Le marché des biffins est un **univers très masculin**, même si les femmes interrogées n'ont pas manifesté de gêne par rapport à cette spécificité.

L'origine :

	Echantillon	Pondération
France	20%	15%
Maghreb	32%	45%
Afrique Noire	22%	15%
Europe	13%	10%
Autre (Chine, Turquie...)	33%	15%

Les biffins sont dans une très large majorité (80 à 90%) d'origine étrangère. Les nationalités les plus représentées sont les nationalités maghrébines, en tête desquelles les Algériens. Les statuts sont toutefois divers en fonction de la date d'arrivée en France, et de la possession de titres de séjour, voire de la nationalité française.

La situation sociale

	Echantillon	Pondération
Retraités ou +50 ans handicapés	55%	75%
Salariés précaires	17,5%	10%
Sans papiers	19%	10%
Recherche d'emploi	8,5%	5%

Les biffins sont dans une nette majorité des retraités, ou sont âgés de plus de 50 ans et souffrent d'un handicap les empêchant de trouver un emploi, et les plaçant dans une situation où ils disent attendre leur retraite. On trouve par ailleurs trois autres types de situation en moindre proportion : des salariés précaires cumulant pour la plupart instabilité de l'emploi et faibles rémunérations ; des personnes sans-papiers qui ont pour la plupart déposé un dossier de régularisation ; et des personnes en recherche d'emploi.

Les revenus perçus par les biffins sont donc particulièrement faibles. Les retraités touchent des pensions allant de 375 à 900 euros, les salariés sont au SMIC horaire et ont des contrats instables ce qui procure un revenu mensuel souvent inférieur au SMIC, les sans-papiers sont sans ressources – du moins sans ressources stables, et enfin les personnes en recherche d'emploi touchent toutes le RMI ou l'ASS (sauf une femme en raison des revenus de son mari).

Conséquence :

- **une population en quasi-totalité sous le seuil de pauvreté (seuil à 60% du revenu médian : 817 euros pour 1 personne)**

b) Des parcours contrastés mais des situations typiques

La population des biffins présente un large éventail de situations. Aux deux extrêmes, d'une part des SDF cumulant le RMI et la « biffe », mais cumulant également les difficultés sociales (en termes de logement bien sûr mais aussi souvent de santé...), et de l'autre des particuliers, parfois propriétaires de leur logement, qui viennent occasionnellement vendre des effets personnels dont ils n'ont plus usage. Notons toutefois que même les biffins de cette dernière catégorie ne semblent pas utiliser l'avenue de la Porte Montmartre comme un vide-grenier gratuit, mais viennent souvent suite à des difficultés financières. Ainsi, nous avons rencontré de nombreux retraités qui avaient l'habitude de donner des effets personnels usagés, et qui ont rencontré le besoin à un moment de vendre ces objets plutôt que de les donner.

Sur cette question du logement, précisons que quel que soit le mode d'habitation, une très large majorité de biffins habitent le quartier du nord du 18^{ème}, ou Saint-Ouen. Ils sont donc à proximité du marché aux puces. Leur mobilité semble donc réduite, ce qui a été confirmé par la faible proportion de biffins vendant également sur d'autres marchés.

Nous pensons ainsi que les biffins sont plus semblables que dissemblables. Tout d'abord, il existe des profils types, que nous avons déjà évoqués : des hommes retraités d'origine étrangère, qui ont eu des carrières incomplètes et avec des bas salaires. Bien entendu, tous les biffins ne suivent pas ce schéma et les parcours de vie sont hétérogènes. Mais les points communs sont nombreux : revenus faibles ou très faibles, origine étrangère, difficulté ou impossibilité de trouver un emploi...

Les biffins viennent donc, au-delà de leurs différences, dans une même **logique de survie, de complément de faibles, ou très faibles, revenus.**

Enfin, ils ne présentent pas pour la grande majorité d'entre eux de problèmes apparents liés à l'alcoolisme, la toxicomanie... Ces questions sont toutefois difficiles à aborder, notamment lors d'entretiens en public.

Nous pouvons alors envisager les biffins comme l'illustration d'un nouveau type de travail au noir. En effet, si l'on suit les analyses de Florence Weber, « le travail au noir – qu'il ait augmenté ou non – a profondément changé de sens. Il est passé de ce que j'appellerai l'aménagement d'une niche de vivabilité – c'est-à-dire le fait que des salariés stables amélioreraient leur ordinaire grâce à des formes d'économie non officielle – à des activités qui se situent à présent du côté de l'économie de survie. Ce point est surtout valable quand on observe les travailleurs masculins »⁶.

⁶ WEBER Florence, *Le travail au noir : une fraude parfois vitale ?*, Editions Rue d'Ulm/Presses de l'Ecole Normale Supérieure, Paris, 2008.

c) Un point commun : l'exclusion par rapport au marché du travail

Pour des motifs divers (âge, handicap, papiers), près de **90% des biffins ne semblent pas en mesure ni de trouver un emploi, ni de créer une entreprise.**

Ainsi, sur notre échantillon de 61 biffins, seuls 13% ont moins de 55 ans, ont des papiers d'identité en règle et ne sont pas en situation d'incapacité au travail (pour des motifs de handicap physique ou de longue maladie), et cela alors même que notre échantillon était biaisé en faveur des jeunes. On peut donc vraisemblablement penser que le pourcentage est inférieur à 13% sur l'ensemble des biffins. Parmi eux, 2/3 ont déjà un emploi mais précaire, et 1/3 environ cherche un emploi.

Il faut bien évidemment prendre en compte ces biffins particuliers. Mais il est à noter que ces biffins en « capacité » de travailler soit ont un emploi, soit sont intégrés dans les parcours de recherche d'emploi et sont déjà suivis par une conseillère ANPE ou une assistante sociale.

Un traitement social individualisé par le biais des parcours classiques de l'insertion ne semble donc pas suffisant.

D'autant que **l'accès aux droits est relativement bon** pour l'ensemble des biffins. Ils bénéficient des aides financières existantes en fonction de leur situation : les retraités touchent une pension, les autres perçoivent le RMI, l'ASS, des pensions d'invalidité... Certains ont mentionné leur CMU, et beaucoup ont mentionné leurs APL. Ainsi, même si un accompagnement social complémentaire serait nécessaire, l'accès aux droits est correct, et ce sont les droits qui sont insuffisants. Les biffins ne sont pas à la marge des systèmes d'aide publique, mais les revenus perçus nécessitent un complément.



5) L'activité économique des biffins

a) « Vrais biffins » et revenus dérisoires.

L'appel d'offre faisait référence à deux populations distinctes : « les 'bandits' qui vendent une marchandise dérobée, ou les 'biffins' qui récupèrent des objets jetés ou donnés et les revendent ensuite ». Sur le terrain, nous avons pu observer la nette domination de la seconde catégorie, puisque la **marchandise d'occasion récupérée représente près de 85%** de ce qui est proposé sur l'avenue de la Porte Montmartre. Les produits neufs et/ou volés (il est souvent impossible de les distinguer) représentent environ 15% des transactions. Et enfin, les produits alimentaires sont extrêmement marginaux (à peine 1%, c'est-à-dire 2 ou 3 personnes concernées), même si leur présence est problématique.

Les produits volés sont essentiellement des vélos ou des téléphones portables, tandis que les produits neufs (éventuellement volés aussi) consistent en des lames de rasoir, des outils... Ces produits restent marginaux, et sont vendus à d'autres endroits du quartier. Par ailleurs, nous pensons que le climat de suspicion qui pèse sur l'ensemble des biffins est profitable aux voleurs et receleurs qui y trouvent un espace de vente. L'encadrement de l'activité des biffins devrait résorber rapidement ce commerce illicite, ainsi que les amalgames entre biffins et voleurs.

[illegible][illegible]

Des revenus plus que modestes

La plupart des objets vendus par les biffins sont proposés à 1 euro (voire 0,50 euro). Seuls quelques biffins proposent des vêtements de marque ou autres objets à 10–20 ou 50 euros (ce qui représente un maximum absolu). Le revenu moyen pour une journée est de l'ordre de 10–15 euros, mais fluctue fortement selon les vendeurs et selon les jours.

Nous avons même observé des cas de revente à perte. Ainsi, un homme âgé qui avait acheté un mètre pliable à 2 euros sur un vide-grenier, a accepté de le revendre à un autre biffin qui rassemblait ses centimes, et est à peine parvenu à donner un euro.

Il n'y a donc **aucune logique d'accumulation** de type capitaliste, voire pas toujours de logique de maximisation du profit, ce qui est classique des activités informelles. Les revenus générés par l'activité sont utilisés immédiatement pour l'achat de biens de première nécessité.

b) Les circuits des marchandises

Nous nous sommes intéressés à la circulation des marchandises proposées par les biffins. Là encore, la diversité existe mais des parcours types la limitent.

Origines diverses :

La première source d'approvisionnement des biffins rassemble la poubelle et les dons (issus du voisinage ou d'associations). Il est difficile de distinguer les deux segments de cette première source, qui constitue environ 75% des marchandises des biffins.

La deuxième source relève des circuits internes au milieu de la biffe et de la brocante puisqu'il s'agit d'objets achetés sur d'autres marchés ou à d'autres biffins (environ 15%).

La troisième source est constituée d'effets personnels revendus. On peut l'estimer à 10%.

Au vu de l'origine des marchandises proposées par les biffins, nous pouvons souligner la dimension écologique et de recyclage de l'activité des biffins, puisque l'ensemble des marchandises était voué à la poubelle.

Enfin, les objets invendus de la journée sont pour la plupart stockés dans des petites valises, ou dans les nappes repliées. Toutefois, au vu des conditions de logement parfois précaires des biffins, leurs capacités de stockage restent tout à fait limitées, ce qui explique les objets laissés sur place en fin de journée.

Clientèle : trois types de circuits

Les principaux acheteurs sont des particuliers (environ 80%), souvent des habitants du quartier aux revenus modestes. On y trouve également des habitués des puces, des amateurs de brocante qui viennent plus dans l'espoir de trouver un objet extraordinaire, que pour les bas prix pratiqués.

Les clients peuvent également être des biffins, qui achètent pour leur usage personnel, ou pour revendre l'objet (après l'avoir remis en état, ou simplement en le présentant autrement). Cette destination peut être estimée à 15% des ventes.

Enfin, les brocanteurs et antiquaires professionnels font également partie des clients des biffins (à hauteur de 5% des ventes environ). Les reventes par ces professionnels

se réalisent avec une marge considérable, le prix pouvant être multiplié par 10 ou 20. Ainsi, nous avons observé l'achat par un brocanteur d'une lampe Bergé pour 3,50 euros, lampe qu'il a indiqué pouvoir revendre à 70 euros sur un vide-grenier. Les biffins constituent donc une source d'approvisionnement du marché aux puces, même si cette source est marginale. Et il ne semble pas y avoir de concurrence au vu du rapport entre les prix pratiqués par les biffins et ceux pratiqués par les professionnels.

c) Les logiques de l'activité

Logique de survie, de subsistance

Hormis pour quelques particuliers plus aisés revendant des effets personnels, la logique est plus celle de la subsistance que de l'activité commerciale.

L'argent issu des ventes est affecté aux premiers besoins (logement, nourriture, remboursement de dettes).

Un espace de sociabilité

Venir vendre sur l'avenue de la Porte Montmartre ou rue l'Ecuyer est souvent présenté comme un moyen de lutter contre la solitude. Beaucoup ont ainsi fait référence à une « famille des puces », qui serait devenue leur famille. Nombre de biffins ont également formulé des remarques similaires du type : « je viens plutôt que de rester seul à regarder la télé » ou encore « je viens plutôt que de voler ».

L'activité de vente des biffins correspond donc à des fonctions économique et sociale. Se mêlent impératif de revenu complémentaire et enjeux de sociabilité.

Partie 2 : Les positions des acteurs de la situation

1) Les élus du 18^{ème}

La question des biffins soulève nombre de discussions, voire de polémiques, parmi les élus du 18^{ème}. Deux courants principaux peuvent être repérés, qui recoupent à peu près une opposition socialistes/verts :

- Aux yeux des élus socialistes du 18^{ème}, le marché des biffins est un marché de la misère, qu'il s'agit de ne pas cautionner ni d'encourager. Il faut alors trouver des solutions pour que les biffins n'aient plus de raison de venir vendre sur l'avenue de la Porte Montmartre.

M. Briant lors des réunions de pilotage s'est déclaré favorable à la création d'un marché pour les biffins, qui prendrait place au mieux au sein du marché aux puces. Il s'agirait d'un marché de taille tout à fait réduite, fonctionnant sur le principe d'un comptoir de dépôt-vente. Ainsi, seuls quelques biffins seraient autorisés à vendre leurs marchandises ainsi que celles déposées par les autres, qui récupéreraient ensuite le produit de la vente de leurs objets.

Nous avons alors fait remarquer que la dimension de sociabilité était négligée. Mais M. Briant a évoqué la possibilité d'ouvrir un café social en complément de cet espace de vente. Nous reviendrons ultérieurement sur les solutions envisageables.

- Les Verts quant à eux expriment officiellement une posture de « soutien » et de « solidarité » vis-à-vis des biffins. Ils estiment que leur activité est plutôt bénéfique en termes économiques, sociaux et écologiques, et qu'il faut lui apporter plus de reconnaissance et de valorisation. Ainsi, sur le site internet des Verts du 18^{ème}, dans un article intitulé « Non à la répression de la misère », il est indiqué « les élus Verts ont émis le vœu que cesse cette répression, que cesse la mise à la benne peine et que les 10 000 euros par mois que coûte cette benne soient consacrés à la mise en œuvre d'un marché social de récupération, de type ressourcerie. »

2) Les élus de Saint-Ouen

Selon eux, les biffins ne constituent pas un problème en soi, et constituent une partie de l'identité des puces. En outre, ils expliquent que les biffins sont essentiellement sur le 18^{ème}, et ne viennent sur Saint-Ouen qu'après les passages de la police.

Les élus ont toutefois à gérer les intérêts contradictoires de leurs administrés. Ils ont alors mentionné les plaintes des riverains concernant la saleté générée par le marché aux puces (pas spécifiquement les biffins qui sont davantage sur le 18^{ème}), ainsi que les plaintes des commerçants concernant le manque de place (rue l'Ecuyer) et la « concurrence déloyale » venant des biffins. Les élus n'adhèrent pas forcément personnellement à ces discours mais doivent les prendre en considération. Ils

replacent les plaintes des commerçants dans le contexte d'un marché aux puces « en crise ». En ce qui concerne les interventions de la police, elles visent moins les biffins que la contrefaçon qui constitue pour eux le principal problème sur le marché aux puces.

Quand nous avons évoqué l'idée de la création d'un marché des biffins, qui pourrait éventuellement prendre place à Saint-Ouen, ils ont répondu qu'une consultation serait nécessaire.



3) Revendications des biffins, de l'association « Sauve qui peut » et du comité de soutien

Les biffins dans leur ensemble ont formulé le souhait de pouvoir exercer leur petite activité sans interventions régulières de la police. Ils ont tous affirmé pouvoir payer une petite somme pour pouvoir exercer en toute légalité. Le chiffre souvent évoqué était de 5 euros maximum par jour. Certains ont ainsi fait référence à un système qui semblait prévaloir à Saint-Ouen jusqu'il y a une dizaine d'années, système dans lequel un agent municipal attribuait des places aux biffins, moyennant une contribution de quelques francs.

Quand nous les interrogeons sur leurs souhaits, peu de personnes ont évoqué l'amélioration de sa situation hors de la biffe, en parlant de trouver un emploi ou même d'avoir une meilleure retraite. Ils souhaitaient pour une grande majorité pouvoir continuer à biffer. Cette position relève peut-être d'une forme de résignation quant à leur situation sociale. Mais elle révèle un certain attachement à cette activité, dont nombreux sont fiers : fiers de se « débrouiller » de manière « honnête », « sans demander d'aide ». Les biffins sont majoritairement attachés à leur indépendance, et ne semblent pas prêts à se mettre sous la direction d'une personne extérieure. L'identité des biffins est donc loin d'être uniquement négative, et nombreux sont les biffins qui sont parvenus à « renverser le stigmat »⁷.

Quelques biffins ont fondé en 2006 une association nommée « Sauve qui peut » en référence aux mouvements de fuite provoqués par les passages de la police. L'association est devenue un interlocuteur des pouvoirs publics, comme en témoigne sa présence au sein du comité de pilotage de cette étude. L'association était en effet représentée par son président, son secrétaire et son trésorier.

L'association réclame sur son site internet

« en premier lieu, l'arrêt immédiat de la benne et des descentes de police,
un droit de vendre, sur un territoire qui leur soit réservé,
un logement pour les sans abri,
la reconnaissance et l'octroi des droits sociaux pour tous. »

Ces revendications ont largement été confirmées lors des diverses rencontres avec l'association.

L'existence de l'association a facilité le dialogue avec les pouvoirs publics depuis deux ans. Elle a également été d'une aide importante pour mener le travail de terrain, malgré la méfiance assez généralisée des biffins à l'égard de la mairie. Elle reste toutefois relativement méconnue d'une majorité de biffins, et ne saurait donc pas être pleinement représentative. Les revendications de l'association sont cependant similaires à celles des biffins dans leur ensemble, essentiellement pour les deux premiers points.

En liaison étroite avec l'association, un comité de soutien s'est constitué. Il est composé de riverains souhaitant voir se perpétuer l'activité des biffins dans un

⁷ Nous faisons ici référence aux travaux d'Erving GOFFMAN, et notamment *Stigmat. Les usages sociaux des handicaps* (1963), traduit de l'anglais par Alain Kihm, coll. Le Sens commun, Éditions de Minuit, Paris, 1975.

Le stigmat est défini comme la "situation de l'individu que quelque chose disqualifie et empêche pleinement d'être accepté par la société".

climat de confiance. Certains membres du comité sont des militants politiques. Ce comité est assez actif, bien que les membres les plus actifs soient relativement peu nombreux (une petite dizaine). Le comité se réunit hebdomadairement avec des biffins (ils sont tous conviés mais ne viennent quasiment que les membres de l'association). Les revendications sont les mêmes que celles de l'association.



4) Les positions des riverains

Les riverains sont partagés sur la question des biffins. En menant le travail de terrain, nous n'avons pas assisté à des scènes de tension entre habitants et biffins, même si de tels épisodes nous ont été relatés (notamment le cas d'un habitant du 32 avenue de la Porte Montmartre qui a jeté des œufs sur les biffins). Nous avons davantage croisé des riverains choqués par ce qu'ils qualifiaient régulièrement d'« acharnement » de la police.

- Gardien du 32 avenue de la Porte Montmartre :

Il parle d'une gêne liée à la saleté, aux objets « balancés derrière le grillage » quand la police passe, et au fait que les biffins bloquent l'accès aux habitants. Il indique que de nombreux habitants viennent se plaindre auprès de lui ou de l'OPAC (il n'existe pas d'amicale de locataires). Il précise toutefois que des habitants du 32 sont à compter parmi les clients des biffins. Il estime que « ces gens-là, ils gagnent leur vie », que « si c'était propre, il n'y aurait pas de problème » car « après tout, c'est un peu chaleureux, ça amène de la convivialité ».

- Amicales de locataires (rue Jean Varenne et barre Nerval) :

Les présidents des deux amicales ont tenu des discours tout à fait semblables. Pour eux, les biffins « ne posent pas de problème en soi ». Ce sont « des gens qui crèvent de faim, qui ont besoin de ça ». Les problèmes de saleté résultent selon eux d'une « politique du pourrissement » menée par la mairie, qui « laisse la situation se dégrader », notamment en n'installant pas de toilettes.

Par rapport aux problèmes de stationnement liés aux puces, M. Bartoli (président de l'amicale des locataires de la barre Nerval) propose de privatiser la rue Gérard de Nerval les jours de marché.

- Crèche avenue de la Porte Montmartre

La directrice de la crèche se plaint de la saleté qui peut atterrir dans le jardin de la crèche, et engendrer éventuellement des problèmes de sécurité. Elle souhaite avant tout que l'entrée de la crèche soit dégagée, puisque les parents avec leurs poussettes ont beaucoup de mal à passer (ce problème se pose le lundi). Elle dit toutefois accepter que les biffins exercent leur activité, tant qu'ils ne remontent pas au-delà de la crèche.



5) Positions des puciers

M. Chekroun, président du syndicat des commerçants du Plateau et de la rue J-H Fabre

Selon lui, les biffins « polluent l'activité du marché », et en donnent une « mauvaise image ».

Ainsi, il ne se plaignait pas tant de la concurrence déloyale que du risque de confusion entre puciers et biffins. Il évoquait également le problème de manque de place, et les problèmes résultant de l'installation de biffins devant ou à côté des stands de commerçants.

Toutefois, à un niveau social et humain, il se dit « plutôt de leur côté », car « il faut bien qu'ils mangent », et « ne veut pas leur porter préjudice ».

M. Delannoy, président de l'Association de Défense et de Promotion des Puces de Saint-Ouen

Il tient un discours selon lequel les biffins sont l'origine et constituent l'essence des puces. Il se prononce pour un statut des plus simples, sans immatriculation mais plutôt avec un système local de carte de biffins pour 1 euro symbolique. Il a même évoqué l'idée que le service de nettoyage soit payé par une cotisation des commerçants.

Commerçants

Beaucoup sont plutôt indifférents à la question des biffins. Certains commerçants les critiquent, sur deux registres contradictoires :

- Ils vendent trop cher, au vu de l'absence de charges
- Ils cassent les prix



6) Les associations

Petit Ney

Le Petit Ney est une association de quartier créée en 1994, qui s'est dotée en 1999 d'un café littéraire sur l'avenue de la Porte Montmartre. Selon l'article 2 de ses statuts, elle a pour but de « favoriser, développer et encourager les échanges socioculturels au sein d'une population aux cultures variées. De créer un espace de rencontre entre personnes venues d'horizons différents et favoriser la confluence des différentes cultures ».

Le Petit Ney exprime une position de « solidarité » par rapport aux biffins. Les responsables de l'association se prononcent pour un marché des biffins organisé, sur un territoire qui ne soit pas une zone d'habitation. Ils ont notamment suggéré l'utilisation de la bretelle du périphérique au niveau de la porte de Clignancourt, qui est quasiment impraticable les jours de marché aux puces.

Interloque

L'Association l'Interloque existe depuis 2002. Elle est la première ressourcerie parisienne créée. Elle s'est spécialisée dans la collecte et la valorisation des déchets en milieu urbain et dans l'éducation à l'environnement auprès de tous types de publics. Aujourd'hui elle compte 4 salariés à temps plein. En 2006, 42 tonnes de déchets ont été collectées et 34 tonnes valorisées.

M. Pinna, président de l'association, s'est intéressé aux biffins, notamment quand il envisageait d'ouvrir un local à proximité de l'espace de vente des biffins. Il s'est prononcé pour l'intégration d'une toute petite minorité dans une logique plus professionnelle de retraitement des déchets. Les autres ne pouvant pas ou ne souhaitant pas mener ce type d'activité selon M. Pinna. Son expérience dans la mise en place d'une ressourcerie pourrait être fort utile dans la mise en place d'une solution pour les biffins.

Le point de vue d'Emmaüs

Au vu de la précarité sociale des biffins, et de leur activité de récupération-revente, il nous a semblé intéressant d'engager le dialogue avec Emmaüs. Nous avons ainsi pu rencontrer le 20 août 2008 Dominique Jeanningros, délégué général adjoint pour la branche communautaire, et Patrick Azra, un des responsables nationaux des groupes communautaires. Il s'agissait à la fois de se renseigner sur le statut des compagnons, et de recueillir l'opinion et l'expertise de responsables de cette association historique.

Cette rencontre, bien que fort intéressante, n'a pas permis d'avancées significatives par rapport à la situation des biffins. Il est en effet rapidement apparu qu'au sein d'Emmaüs, les activités de récupération-vente sont indissociables d'un mode de vie communautaire. L'entrée en communauté résulte d'un choix personnel, et ne doit pas être imposée selon les responsables de l'association. Or selon ces derniers, au vu de la description des biffins, seule une infime minorité des biffins pourrait ou voudrait intégrer une communauté Emmaüs. En effet, les biffins ont en majorité un logement et un entourage familial, ce qui les distingue nettement des compagnons Emmaüs. En outre, ils sont pour la plupart attachés à leur liberté, et refuseraient sans doute les contraintes de la vie communautaire.

L'activité des compagnons prend place au sein du statut associatif d'Emmaüs, bien que les compagnons eux-mêmes aient un statut relativement mal défini, qui est d'ailleurs en cours de redéfinition. Les communautés sont considérées comme des centres d'hébergement par les pouvoirs publics et paient des cotisations pour les compagnons. Ceux-ci renoncent le plus souvent aux allocations publiques, et touchent une allocation hebdomadaire au sein d'Emmaüs, en plus de l'hébergement et de la pension.

Les responsables d'Emmaüs ont indiqué ne pas recevoir d'accusations de concurrence déloyale de la part des professionnels de l'occasion (brocanteurs, antiquaires...). Il y aurait davantage complémentarité et division du travail que concurrence, puisqu'Emmaüs récupère les indésirables des professionnels, et que ceux-ci viennent également acheter à Emmaüs à moindre coût.

Pour les responsables d'Emmaüs, l'important pour résoudre la situation consiste à partir de ce que veulent les biffins, et de ne pas imposer une réponse qui ne leur conviendrait pas. Ils estiment que l'activité de récupération est utile et bénéfique : « avec des objets jetés, dont les gens ne veulent plus, des hommes dont la société ne veut plus peuvent se reconstruire ».

Ils se sont montrés assez perplexes quant à trouver une solution. Ils estiment qu'il faudrait une association locale pour encadrer l'activité. Ils ont émis la possibilité d'un roulement pour juguler la présence des biffins, mais tout en soulignant la dimension de sociabilité qu'il ne faut surtout pas négliger selon eux.

Pour finir, les responsables d'Emmaüs que nous avons rencontrés se sont montrés prêts, si leur agenda leur permet, et de manière ponctuelle, à participer à des discussions concernant la solution à apporter aux biffins.

Partie 3 : comparaisons

D'autres expériences, en France comme à l'international, nous ont semblé apporter des éclairages intéressants sur la question des biffins parisiens.

1) Autres marchés aux puces

Vanves

Le même phénomène de biffins aux marges du marché aux puces (environ 30 à 40 personnes sous le pont du périphérique) nous a été relaté par le président de l'association des commerçants du marché aux puces de la Porte de Vanves, M. Paganini.

La mairie ne se préoccupe que peu de cette question, et semble fonctionner dans une logique de tolérance.

Les commerçants sont partagés sur la question : certains sont hostiles et vont même jusqu'à appeler la police, tandis que d'autres sont plus indifférents. M. Paganini souhaiterait supprimer ce marché parallèle.

Mais nous n'avons pas eu le temps d'explorer cette comparaison, et nous ne savons ainsi pas s'il s'agit de la même population, et des mêmes produits vendus.

Montreuil

Là aussi, des biffins vendent aux abords du marché de la Porte de Montreuil. Nous en avons repéré une petite centaine de part et d'autre du marché.

Les profils sociaux sont sensiblement les mêmes qu'à la Porte Montmartre, mais dans des proportions différentes. En termes de nationalité, les Chinois et Est-Européens sont ainsi plus nombreux que les Maghrébins. La moyenne d'âge est inférieure, et les sans-papiers sont plus nombreux que les retraités. On retrouve donc les mêmes parcours-types, mais avec des pourcentages inversés.

Au niveau de l'activité économique, les contours d'ensemble sont les mêmes. Toutefois, le neuf est plus présent, et parmi les objets d'occasion, il s'agit plus d'effets personnels que d'objets récupérés des poubelles. Les clients sont des immigrés pauvres, et les prix sont très faibles.

Notons que ces données n'ont pu être véritablement consolidées, car elles résultent d'une seule journée d'observation.

Marseille

Le marché aux puces se tient sur un terrain privé depuis 1988, sous convention avec la mairie de 1988 à 2003. La partie couverte du marché (alimentaire, occasion et antiquités) fonctionne la semaine, excepté le lundi. Sur la partie occasion du marché couvert de la semaine, il faut payer son loyer mais parmi les commerçants qui ont des baux précaires, tous n'ont pas de k-bis selon l'aveu du propriétaire du site, M. Coudère.

Le dimanche, une esplanade découverte complète les halles couvertes. Y sont accueillis environ 300 marchands « classiques », et environ 150 « clous rouillés »

(l'équivalent des biffins). Tous réservent leur place la semaine, signent un registre et paient 6 euros pour un espace de 1,5x5m. Les « clous rouillés » ne sont évidemment pas immatriculés. La police passe mais tolère parfaitement ces « clous rouillés » tant qu'ils ont signé le registre. Ne sont évacués par la police que les personnes vendant hors de l'espace des puces.

Les « clous rouillés » sont comparables aux biffins. Les caractéristiques sociales sont sensiblement les mêmes, notamment en termes de revenus et d'origine. La moyenne d'âge semble toutefois bien inférieure à celle de l'avenue de la Porte Montmartre.

Il est à noter que la préfecture de police a demandé il y a quelques années au propriétaire du site de surveiller les k-bis des commerçants. Le propriétaire ne souhaitait pas se soumettre à ce contrôle. Il s'en est remis à une décision du Conseil d'Etat stipulant que le propriétaire d'un magasin ne peut pas expulser un vendeur pour non-possession de k-bis, et a obtenu de ne pas avoir à effectuer ce type de contrôle.

Enfin, M. Coudère a évoqué un soulagement de la mairie d'avoir privatisé le marché aux puces, ce qu'a confirmé M. Garcia, directeur général des services de la Ville.

Fos-sur-Mer

De même qu'à Marseille, le marché aux puces se tient sur un terrain privé, terrain de 9 ha, sur lesquels 4 sont réservés au marché aux puces de particuliers. Le terrain compte 450 emplacements de 6mx5m, au prix de 10€ le samedi et 15 € les dimanches et jours fériés. Seuls sont demandés les papiers d'identité aux commerçants, à la condition de vendre exclusivement de l'occasion. Le neuf ne peut en effet être vendu que par des forains déclarés.



2) Quelques réglementations atypiques

Nous nous sommes intéressés à diverses réglementations concernant des activités économiques réduites, sur des espaces publics ou assimilés.

Les musiciens dans les espaces de la RATP

Ces musiciens sont accrédités par la RATP mais ne sont pas immatriculés à la Maison des Artistes. Ils passent des auditions, et obtiennent une accréditation (un badge d'une validité de 6 mois et une autorisation manuscrite). Ils peuvent alors jouer de la musique dans tout le réseau métro RER de la RATP, tous les jours et à tout heure. 300 personnes sont actuellement accréditées.

Le directeur artistique des événements au sein de la RATP indique qu'il s'agit de « donner un coup de pouce » à des artistes qui ne trouvent pas d'endroit où se produire. Une condition : les artistes ne sont pas autorisés à faire la mendicité, mais cette restriction est rhétorique, puisque les usagers de la RATP sont tout à fait autorisés à leur donner de l'argent, mais celui-ci ne doit pas être demandé.

Il s'agit donc d'un exemple intéressant de petite activité économique vis-à-vis de laquelle une tolérance totale s'applique.

Les peintres de la place du Tertre et les bouquinistes

Ces deux professions particulières ont des réglementations similaires. Les peintres de la place du Tertre tout comme les bouquinistes sont immatriculés, respectivement à la maison des artistes et au registre du commerce. Mais ils paient des redevances négligeables en ce qui concerne l'occupation de l'espace public. Les premiers paient une redevance annuelle de 80 euros, tandis que les seconds n'en paient pas du tout.

3) L'exemple des coopératives de chiffonniers au Brésil (Bruno Lautier)

Comme nous l'avons déjà indiqué, les activités informelles, et notamment celles des chiffonniers, ont jusqu'à présent été davantage étudiées dans le cadre des pays en développement. Les chiffonniers du Brésil ont ainsi fait l'objet d'une thèse⁸ sous la direction de Bruno Lautier.

Dans ce travail, les chiffonniers sont présentés comme « les plus informels des informels, pauvres, stigmatisés et dévalorisés... »

Dans certaines villes (Belo Horizonte, Sao Paulo, Contagem), sous l'impulsion de communautés ecclésiales de base, ces chiffonniers se sont regroupés en coopératives.

Après des négociations avec les mairies, ils ont été désignés comme **"agents d'environnement", dotés d'uniformes ; des locaux destinés au tri ont été trouvés et des coopératives autogérées constituées.**

La revalorisation ne fut pas seulement symbolique : le regroupement permet de mieux négocier avec les grossistes en matériaux récupérés, les conditions de travail se sont améliorées.

Bruno Lautier présente les limites de cette politique réussie de formalisation : la rémunération (au rendement) reste individualisée, et l'appui d' "éducateurs" reste indispensable.

⁸ SOARES Rozália del Gaudio, *L'institutionnalisation de l'informel : regards sur la coopération et les stratégies de survie des chiffonniers dans trois villes brésiliennes*. Université Paris I. Panthéon-Sorbonne. 2004. Thèse de doctorat/Sociologie ; dir. LAUTIER (Bruno).

Cette thèse analyse le processus d'organisation de coopératives de chiffonniers dans trois villes brésiliennes et les effets de l'institutionnalisation de l'activité de ramassage de déchets recyclables, activité auparavant marginale et combattue par les municipalités. L'étude s'attache à l'action collective menée en vue de la conquête du droit à vivre de la collecte et du tri des déchets ; elle étudie les rapports des groupes organisés avec les mairies, clients et presse ; les rapports des chiffonniers avec leur travail ; les avancées et limites de l'institutionnalisation de l'activité ; et l'efficacité de cette opération qui tente de promouvoir l'inclusion sociale et économique.

Partie 4 : Préconisations

Hypothèses de départ :

Nous l'avons vu : **90% des biffins ne semblent pas en mesure ni de trouver un emploi, ni de créer une entreprise.** Un traitement social individuel ne peut donc fonctionner qu'à la marge. En outre, les biffins éligibles sont souvent déjà bénéficiaires de ces aides (suivi par des conseillers ANPE, contrat de réinsertion...). Il faut donc le mettre en œuvre, mais cela ne permettra pas de résorber l'ensemble du problème. En effet, pour les biffins retraités qui touchent déjà leur pension et les éventuelles aides complémentaires, profil majoritaire au sein des biffins, il n'existe pas de filière d'aide sociale qui pourrait leur correspondre.

La situation des biffins, et l'étude, peuvent être mobilisés afin d'interpeler l'opinion et le gouvernement sur la question de la dégradation du niveau de vie des retraités. Toutefois, les autorités publiques commanditaires de l'étude n'ont pas de pouvoir direct en ce qui concerne le niveau des pensions et des minima sociaux, ce qui nous oblige à prendre celui-ci comme une donnée.

Il faut trouver une solution pour encadrer les activités existantes, qui nous semblent en outre avoir des fonctions sociale, économique, et écologique.

L'accompagnement social restera toutefois une ligne d'horizon absolument nécessaire, en complément de chacune des solutions.

Contrainte de départ :

Nous assistons depuis quelques années à une rigidification du cadre légal de la vente d'objets d'occasion. Ainsi, la loi sur les ventes au déballage ne peut être mobilisée puisque la loi Dutreil (du 2 août 2005) qui la modifie, limite les vide-grenier à 2 par an par particulier.

Marges de manœuvre :

- Il faut distinguer la question de l'activité des biffins, et celle de leur emplacement.
Encadrer l'activité des biffins ne signifie pas nécessairement pérenniser les lieux actuels de l'exercice de leur activité.
- On assiste actuellement à un assouplissement des conditions de cumul entre sources de revenus (cumul retraite-revenus d'activité notamment). Si cette évolution est le corollaire de la fin du modèle fordiste, elle peut permettre de parer à des situations d'urgence sociale.

Avec ce cadre de départ, plusieurs hypothèses sont envisageables, toutes assorties de conditions, d'avantages et de limites. Nous présenterons d'abord plusieurs solutions globales, avant d'évoquer d'éventuelles solutions plus ciblées.



1. Maintenir l'activité des biffins en l'encadrant

Une première hypothèse consisterait à maintenir l'activité des biffins, en conservant la proximité avec les puces de Saint-Ouen, mais en encadrant à la fois l'activité et le lieu de son exercice.

a) Le statut des biffins

Afin que les biffins aient un statut lié à leur activité, plusieurs hypothèses sont envisageables :

1. Un statut ad hoc, géré par une association ou les municipalités. Il s'agirait d'attribuer une 'carte' de biffins, en ayant au préalable vérifié le type de marchandise vendu : seuls les produits d'occasion seront acceptés, et seront bannis objets volés ou qui font l'objet de vols (vélos, téléphones portables), objets neufs et produits alimentaires. Cela correspond au modèle des marchés aux puces privés de Marseille ou de Fos-sur-Mer, ou encore au modèle choisi par la RATP pour les musiciens exerçant sur leurs espaces.

L'absence de régularisation de l'activité peut se justifier par l'âge des biffins, leur statut social, et la dimension économique plus que réduite.

Elle n'engendre pas de réelles pertes pour l'État, puisque la régularisation de l'activité des biffins générerait des rentrées sociales et fiscales quasiment nulles.

Ce statut ad hoc ne pose pas non plus de problème de protection sociale des biffins. Ils sont en effet déjà affiliés aux systèmes de protection et d'aide sociale. De plus, ne se pose pas non plus le problème de trimestres non comptabilisés pour le calcul de la retraite, au vu de l'âge des biffins. Il faudrait toutefois prêter attention aux plus jeunes des biffins, mais cela resterait un problème marginal à régler.

Condition nécessaire : l'encadrement comme élément indispensable pour la reconnaissance et la valorisation de l'activité de biffins. Cet encadrement pourrait être assuré par un acteur associatif à définir (Sauve qui peut, une association de quartier ou nationale, des adultes-relais). Cet acteur aurait plusieurs missions : le contrôle de la marchandise vendue, l'attribution des places, la gestion des relations avec les institutions, et une forme de veille sociale vis-à-vis des biffins. L'encadrement permettra donc de réguler l'activité des biffins, en veillant à sa bonne intégration dans le quartier, et en maintenant une action sociale sur ce public en difficultés. On peut ainsi penser mettre en place des permanences régulières d'un travailleur social sur le terrain pour aider et orienter les biffins (problèmes de logement, de santé, juridiques...)

Avantages :

Cette solution semble avantageuse au vu de sa simplicité maximale, pour une population qui n'est pas dans une optique de professionnalisation, et qui éprouve une certaine défiance envers les administrations.

Limites :

- Cette solution nécessiterait l'accord des municipalités et de la préfecture.

- Il faut également prendre en compte le risque d'un appel d'air. Ce risque concerne essentiellement les biffins exerçant sur d'autres marchés parisiens. Il faudrait donc harmoniser le cadre de l'activité des biffins au niveau de la Ville. Notons toutefois l'attachement local d'une majorité des biffins, qui limiterait cet appel d'air. En outre, nous pensons que l'appel d'air serait limité en dehors des autres biffins parisiens. Cela reste bien entendu difficile à prévoir, et une phase de test de cette solution serait nécessaire à cet égard.

- Enfin, il faudrait veiller au sentiment d'injustice que pourraient ressentir les commerçants immatriculés auprès desquels il faudrait communiquer de manière argumentée sur cette question. Ces derniers pourraient voir les biffins comme de la concurrence déloyale dans un contexte souvent évoqué de « crise des puces ». Bien qu'il faille prendre en compte ces sentiments, notre regard d'observateur permet de nuancer la dimension de concurrence déloyale. En effet, les clients des biffins ont deux motivations majeures : la recherche de très bas prix éventuellement au détriment de qualité et de garantie ; la recherche de l'objet rare, unique. Or ces deux caractéristiques réduisent au minimum la concurrence entre biffins et puciers, puisque prix et marchandises sont quasiment incomparables. Ainsi, ceux qui recherchent les bas prix des biffins ne sont pas clients des puciers, et si les biffins n'étaient pas là, ils iraient probablement sur d'autres marchés populaires (Belleville, Barbès...). Et ceux qui recherchent des objets rares, de collection, ceux-ci sont par définition uniques, et la concurrence est donc faible. En outre, la concurrence est amoindrie par les évolutions du marché aux puces : professionnalisation (et hausse des prix), et augmentation du neuf par rapport à l'occasion. Et il faut noter que les puciers figurent parmi les acheteurs des biffins (aux premières heures du matin notamment), et qu'il existe donc une filière entre les biffins et les brocanteurs, filière dans laquelle les biffins sont largement dominés.

Pour finir, le statut ad hoc des biffins ne leur donnerait pas accès aux sources d'approvisionnement des professionnels (débarras de cave et autres) qui sont très avantageux. Ils continueraient donc à vendre des objets récupérés de la rue, qui disparaîtraient sinon, et ce notamment au détriment des brocanteurs.

2. Un statut légal plus universel, dans le cadre des réformes actuelles facilitant l' « auto-entrepreneuriat ». Deux nouvelles possibilités s'offrent à nous dans cette direction.

Immatriculation allégée et cotisations sociales extrêmement faibles, en utilisant l'article 20 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2008

Cette mesure concerne des « activités économiques réduites à fin d'insertion » (revenu de l'ordre de 5 000 euros maximum par an). Les cotisations sociales représenteraient autour de 13% du revenu, ce qui est très faible, et tout à fait à la portée des biffins. D'autant que la procédure de légalisation de l'activité serait simplifiée, sans passage par une immatriculation formelle.

Les bénéficiaires de cet article seront accompagnés par une association agréée, qui assurera un suivi administratif et financier.

Avantages :

Les biffins seront ainsi sous l'égide d'un statut légal universel, en payant des cotisations sociales très faibles adaptées à leur activité, et en bénéficiant à la fois de démarches simplifiées et d'un suivi par une association. Celle-ci pourrait éventuellement assurer en sus les missions de suivi social et de relation avec les riverains et les pouvoirs publics que nous avons déjà évoquées.

Limites :

Les textes d'application ne sont pas encore parus. L'Adie travaille sur ce sujet avec les pouvoirs publics.

Immatriculation allégée et cotisations sociales allégées suite aux articles 1 et 3 de la LME

La loi de modernisation de l'économie a été publiée au Journal Officiel le 5 août 2008. Les articles 1 et 3 proposent de créer un statut simplifié pour les petits entrepreneurs. Il s'agit de créer un régime simplifié et libératoire de paiement par les petits entrepreneurs de leurs impôts et de leurs charges. La loi dispense d'immatriculation ces activités, ce qui, outre la simplification induite, permet de supprimer pour les auto-entrepreneurs concernés les frais de greffe et d'affiliation aux réseaux consulaires.

Avec des taux fiscaux et sociaux globaux réduits à 13 % (pour le commerce) et à 23 % (pour les services), le régime est incitatif pour l'auto-entrepreneur. De plus, les cotisations sociales minimales, qui grevaient fortement les revenus des plus petits entrepreneurs, disparaissent pour ceux qui choisiront ce régime.

Avantages :

Les biffins seront là encore sous l'égide d'une loi universelle, mais avec des démarches simplifiées par rapport à la création d'entreprise.

Limites :

Les cotisations sociales sont plus importantes que l'article 20, et il n'est pas prévu de suivi par une association.

b) L'emplacement

Dans ce premier scénario, nous envisageons de maintenir la proximité entre le marché des biffins et le marché aux puces. Cela peut se justifier pour plusieurs raisons : les relations commerciales entre biffins et brocanteurs, les liens historiques entre biffins et puces, le point commun de l'occasion et la présence de collectionneurs, l'appartenance locale des biffins et de leurs clients...

Il s'agirait ainsi de maintenir la proximité avec les puces de Saint-Ouen, tout en encadrant l'espace de vente des biffins.

Les biffins pourraient ainsi vendre sous les deux ponts du périphérique, et remonter sur l'avenue de la Porte Montmartre, jusqu'à hauteur de la crèche, et en laissant un large espace pour l'entrée du 32 avenue de la Porte Montmartre. Les ponts du périphérique sont en effet un espace public inexploitable, et l'utiliser comme espace de vente pour les biffins semble ne pas poser de problème, à condition qu'un service de nettoyage soit mis en place, et que des toilettes soient installées.

D'autres espaces dans ou à proximité du marché aux puces pourraient également convenir. Nous avons ainsi repéré un espace à l'abandon en marge de la rue l'Ecuyer à Saint-Ouen, ou des espaces à proximité du stade. Ces hypothèses devront être étudiées avec les services d'urbanisme des villes.



2. Maintenir l'activité des biffins, en modifiant sa forme et/ou l'emplacement

Dans un second scénario, nous pouvons envisager de maintenir l'activité de vente des biffins, tout en modifiant ses contours.

Deux hypothèses sont envisagées et détaillées ci-dessous : une formule de dépôt-vente en lien avec le marché aux puces, et un/des emplacements de vente dans Paris (pas nécessairement à proximité du marché aux puces de Saint Ouen) par exemple des espaces accolés aux CCAS ou équivalents. Dans les deux cas, plusieurs hypothèses sont envisageables pour le statut des biffins, de même que dans le cadre de la première préconisation. On pourrait ainsi envisager soit un statut ad hoc, géré par les municipalités ou dans un cadre associatif, soit recourir au statut d'auto-entrepreneur déjà évoqué. Notons que dans le scénario lié aux CCAS, une solution à long terme d'institutionnalisation et de création d'un statut dans le cadre des CCAS pourrait éventuellement être envisagée (à l'instar de ce qui existe en Grande Bretagne).

a) Il peut s'agir de modifier la forme de l'activité, dans une optique de limitation de celle-ci, ou du moins de limitation de l'espace public occupé par cette activité.

La proposition de M. Briant, adjoint au maire du 18ème chargé des affaires sociales, allait dans ce sens. Il s'agirait de créer une forme de dépôt-vente pour les biffins : un espace de vente où exerceraient un nombre limité de biffins, auquel serait accolé un comptoir où les autres déposeraient leurs objets à vendre. Ce dépôt-vente pourrait s'établir à proximité du marché aux puces, voire être intégré en son sein.

Cette solution permettrait de maintenir les avantages de la proximité avec le marché aux puces, tout en limitant l'occupation de l'espace public.

Elle risque de se heurter toutefois à la volonté d'indépendance des biffins. En outre, elle néglige la dimension de sociabilité de leur activité, qui est pourtant centrale.

Afin de pallier cette seconde limite, M. Briant suggérerait l'ouverture d'un café social. Mais cette solution semble difficilement convenir aux biffins, qui sont très fiers de leur autonomie et surtout fiers d'exercer une activité pour s'en sortir. De plus, ils se sont montrés assez méfiants vis-à-vis de la mairie, et risquent de se sentir humiliés par cette proposition.

b) Une autre solution consisterait à déconnecter l'activité des biffins du marché aux puces. Cela reposerait sur la conception selon laquelle le lien historique passe au second plan par rapport à l'urgence sociale.

Dans cette optique, on pourrait envisager de créer des espaces de vente d'objets récupérés par des personnes précarisées, accolés aux CCAS, aux antennes locales du CASVP ou à d'autres structures similaires.

Cela permettrait de désengorger les lieux actuels d'activité des biffins, tout en les laissant exercer leur activité. Cette solution assurerait en outre un suivi social très régulier des biffins.

Elle risque bien sûr de se heurter à l'attachement local de certains biffins. D'autant que leur activité serait alors clairement intégrée à l'aide sociale, et les biffins y perdront peut-être le sentiment de fierté de leur autonomie.

On pourrait également trouver d'autres emplacements dans la ville (squares, terrain de sécurité routière inutilisé le week-end aux alentours du marché de Montreuil, etc) avec du passage à proximité, mais qui ne gênent pas les riverains. Dans ce cas, l'encadrement évoqué dans la préconisation n°1 serait indispensable.



3. Intégrer les biffins dans la filière en construction des ressourceries

Un scénario sur le long terme consisterait à intégrer les biffins dans la filière actuellement en construction des ressourceries. Cette filière répond aux préoccupations à la fois écologiques et sociales actuelles, puisqu'elle a vocation à créer des emplois et à favoriser l'insertion, tout en agissant pour l'environnement.

Cette filière est aujourd'hui en construction, comme l'atteste la création en 2000 du réseau des recycleries et ressourceries. Au niveau du 18^{ème}, le réseau est représenté par l'association L'Interloque, qui a été consultée dans le cadre du présent rapport.

On peut supposer que la récupération et le recyclage d'objets divers vont se développer, comme c'est déjà le cas pour les vêtements. On pourrait donc penser, de même que pour les vêtements, installer des bennes spécifiques sur les voies publiques, et assurer le traitement de ces objets. Cette activité prendrait place dans un cadre public ou associatif, et pourrait offrir des emplois à des personnes en difficultés.

Les limites résident essentiellement dans la temporalité de ce projet, qui s'inscrit dans le long terme. En outre, il faudrait trouver des solutions spécifiques pour les retraités, qui ne pourront pas assurer un emploi à temps plein. Et à nouveau, il faudra prendre en compte le désir d'indépendance des biffins, et leurs éventuelles réticences à travailler pour un employeur.

Dans cette optique, le cas du Brésil pourrait être d'un enseignement fort utile.

Conclusion :

La question des biffins de la Porte Montmartre est particulièrement complexe, car elle mêle enjeux locaux et globaux, économiques et sociaux, et surtout car elle est symptomatique d'un malaise de notre modèle socio-économique. Elle suppose donc à la fois de trouver des solutions d'urgence, et de réfléchir à l'évolution d'un modèle du travail et de la protection sociale.

L'activité des biffins relève dans un premier temps pour les individus concernés de l'économie dite « de la débrouille », exercée de manière sauvage. Elle remplit toutefois des fonctions à la fois économique, sociale et écologique, qu'il faudrait pouvoir conserver dans un cadre renouvelé.

Annexes

Annexe 1 : cahier des clauses techniques particulières

MAIRIE DE PARIS



Délégation à la Politique de la Ville et à l'Intégration /
Direction du développement économique et de l'emploi

Cahier des clauses techniques particulières

**E t u d e – a c t i o n s u r l e s « b i f f i n s » : c h i f f o n n i e r s ,
r é c u p é r a t e u r s , v e n d e u r s , d e l a P o r t e M o n t m a r t r e**

→ Volets social et économique



Délégation à la Politique de la Ville
Equipe de développement Local – 1 Rue Fernand Labori – 75 018 Paris
Tel : 01 42 57 13 95
sophie.nicolas@paris.fr et capucine.darceot@paris.fr

Contexte de l'étude – action

Contexte

Les « biffins », chiffonniers récupérateurs / revendeurs, s'installent tous les week-ends sur le marché aux puces Paris – Saint Ouen situé au bord du quartier de la Porte Montmartre – Porte de Clignancourt. Aux problèmes soulevés par leur activité marchande et l'illégalité de leur situation s'ajoute également la question de leur très grande précarité et de leur existence sociale.

Dans la poursuite d'un vœu présenté au Conseil de Paris en 2005, la Délégation à la politique de la ville (DPVI) et la Direction du développement économique et de l'emploi (DDEE) souhaitent lancer **une étude action** ayant pour enjeu de trouver des réponses à la double problématique sociale et économique de cette population.

Présentation du quartier Porte Montmartre – Porte de Clignancourt – Moskova

- 11 000 habitants
- 30 hectares
- 100 % de logements sociaux SRU
- quartier reconduit (ZUS)

Le quartier de la Porte Montmartre – Porte de Clignancourt se situe au nord du 18^{ème} arrondissement, entre le Boulevard Ney et le Boulevard périphérique à la hauteur de Saint Ouen, dans l'ancienne zone des fortifications. Classé en politique de la ville depuis 1995, il fait partie des « zones urbaines sensibles ». Il bénéficie également depuis 2001 du « grand projet de renouvellement urbain », susceptible de modifier, entre autres, les relations entre les puces et leur environnement.

Ce quartier de l'entre-deux-guerres (70 % des logements ont été construits entre 1915 et 1948) est exclusivement constitué d'habitat social. Il souffre de grandes coupures urbaines (périphérique et bd Ney) sources de nuisance et de bruits. Les indicateurs de précarité sont élevés. Un tiers de la population (33%) vit en 2004 sous le seuil des bas revenus (11% à Paris). Les bénéficiaires du RMI forment 19% des ménages (5% à Paris). Le quartier accueille également une très forte proportion de jeunes et de foyers monoparentaux (43 % de l'ensemble des familles). Mais il est aussi marqué par une population vieillissante, restée dans son logement depuis l'époque de la construction. 19% de la population a plus de 60 ans (20 % à Paris). Enfin, la structure sociale se caractérise par la prépondérance des ménages employés et ouvriers, qui représentent 71 % de la population active (35% à Paris). Les cadres sont peu nombreux (8% au lieu de 35% à Paris). En matière scolaire, le retard scolaire concerne un grand nombre d'enfants du secteur. 27 % des 15 ans et plus n'ont aucun diplôme (11 % à Paris).

Au niveau économique, du fait de l'aspect résidentiel du site, le territoire accueille relativement peu d'emploi. La densité de l'emploi est très inférieure à la moyenne parisienne (39 emplois à l'hectare contre 153 à Paris). Le commerce local est peu dense, formé de 72 établissements selon la banque de données sur le commerce 2005, ce qui correspond à un indice par habitant de 8 pour mille (30 pour mille à Paris). Ils sont principalement concentrés le long du boulevard Ney et l'Avenue de la Porte Montmartre. Les commerces les plus nombreux sont les commerces alimentaires de proximité (25 % de l'ensemble des commerces contre 12 % à Paris). Pendant trois jours, les divers commerces de proximités bénéficient de l'affluence des puces Paris – Saint Ouen, en sus du marché de l'avenue de la porte Montmartre.

Les puces Paris – Saint Ouen

Situées principalement à Saint Ouen, les puces orchestrent cependant pleinement la vie du quartier Porte Montmartre – Porte de Clignancourt. Du samedi au lundi, l'espace entre la Porte de Clignancourt et la Porte Montmartre change de visage. Avec 17 marchés couverts et près de 2000 stands et

boutiques, les puces amènent une ambiance particulière. Elles drainent des milliers de personnes venues aussi bien pour flâner que pour acheter des vêtements, des meubles, des objets rares.

L'étude lancée par la Ville Saint Ouen estime des flux économiques bruts des puces en 2005 d'un total approximatif de 404 millions d'euros, soit 45 millions € pour les vêtements, 340 millions € pour les antiquités et 19 millions d'€ pour les flux économiques indirects (transports, restaurants...).

Aux stands installés légalement, viennent se mêler des activités plus traditionnelles comme celle des chiffonniers. Aujourd'hui, ces derniers sont partagés en deux catégories : les « bandits » qui vendent une marchandise dérobée ou les « biffins » qui récupèrent des objets jetés ou donnés et les revendent ensuite. Afin de mieux s'organiser, établir le dialogue avec les institutions et revendiquer leurs droits, une association de biffins s'est créée, l'association « Sauve qui peut » qui compte aujourd'hui une vingtaine d'adhérents. Les habitants du quartier ont également monté un collectif de soutien aux biffins. Ou encore, l'association l' « Interloque », ressourcerie du 18^{ème} arrondissement, les accompagne.

Marquée par une forte paupérisation et l'illégalité de leur situation économique, le sujet des biffins appelle la ville à mieux identifier cette population ainsi que les problèmes soulevés afin d'y apporter, dans la mesure des possibilités, des réponses adaptées.

Modalités de l'étude

Double problématique des biffins : sociale et économique

Volet social

Si les biffins pratiquent une activité commerciale aujourd'hui illicite, ils souffrent avant tout d'un manque d'intégration et de reconnaissance sociale. La particularité de cette population repose sur son hétérogénéité qui se traduit par un public marqué par la diversité culturelle, la multiplicité des tranches d'âges, des hommes et des femmes, la pluralité des statuts sociaux (bénéficiaires RMI, retraités, chômeurs, SDF...), des parcours de vie singuliers.

Le problème principal tient de cette diversité. La conséquence directe est la difficulté à cerner les caractéristiques de ce public, à identifier les freins et les potentiels dans le cadre de leur accès aux droits ou de prévention des conduites à risque. Il devient nécessaire de mieux les connaître pour trouver des solutions à leurs maux sociaux.

- **Etablir des préconisations pour une meilleure intégration et une meilleure reconnaissance sociale de la population des biffins**

Attendus de l'étude – action sociale

- Caractériser cette population le plus en détail possible au vu des critères énoncés ci-dessus
- Définir le mode de vie et les solidarités en place
- Analyser la problématique de l'accès aux droits (accès santé/hygiène, droit au logement, prestations sociales...) et à la prévention (alcoolisme, toxicomanie, toutes formes de violence...)
- Déceler les freins et les potentiels afin d'établir des préconisations d'actions visant à une meilleure intégration et reconnaissance sociale des biffins

Volet économique

Pour tenter de survivre et de faire face à des difficultés de tous ordres, la population des Biffins développe des micro-activités « marchandes » sans aucun support légal ni reconnaissance sociale. Les modalités de cette économie parallèle restent inconnues aussi bien en terme de produits, de flux financiers, d'organisation spatiale de l'activité, et de solidarité économique générée. Aussi, il conviendra de mieux spécifier cette réalité afin de trouver des voies de légalisation de tout ou partie de ces transactions économiques.

- **Appréhender le rôle et les flux économiques générés par l'activité des biffins afin de déterminer si une structure (association) serait en mesure d'assurer une régularisation juridique de leur existence type "vente au déballage" ou "vide grenier".**

Attendus de l'étude – action économique

- Déterminer le type de produits vendus, les prix et la fréquence des ventes
- Evaluer la quantité d'objet voué à la décharge, et donc de ce fait recyclés
- Etudier la typologie de la clientèle
- Estimer le montant des recettes générées par l'activité et le "panier moyen "d'un biffin
- Définir l'organisation spatiale de l'activité (mobilité des biffins, lieux de stockage, lieux d'approvisionnement et de revente...)
- Analyser la capacité d'une structure associative existante à superviser un dispositif d'encadrement des biffins (emplacement, cotisation éventuelle etc.)

Méthode commune

- Entretiens ciblés auprès des partenaires identifiés de la Mairie de Paris
- Entretiens ciblés auprès des biffins identifiés par les associations « Sauve qui peut » et l' « Interloque »
- Capitalisation autour de deux ou trois expériences européennes ou françaises

Le cabinet d'étude s'appuiera sur les services compétents de la Ville, en particulier de la DDEE et la DPVI pour recueillir les données nécessaires

Suivi et pilotage

- Pilotage Secrétariat Général de la Ville de Paris, en liaison étroite avec la mairie du 18^{ème} arrondissement, la DDEE et la DPVI
- Etablissement d'un comité de suivi avec notamment « Sauve qui peut » et l' « Interloque ».

Résultat attendu

Le rendu prendra la forme d'un rapport présentant une synthèse des éléments de diagnostic et des fiches de préconisations concrètes.

Délais

Le délai de la remise du rapport est de deux mois à compter de la notification de la commande.

Volume estimatif de l'étude

Le volume estimatif de l'étude est de l'ordre d'une douzaine de jours.

Les conditions de remise de la proposition

Le prestataire établira une proposition d'étude action répondant aux objectifs du cahier des charges. Les propositions devront être adressées à la DPVI pour le 17 mars 14h.

Le prestataire devra présenter de manière précise le CV du consultant (formation, expérience professionnelle, travaux menés...)

Personnes référentes pour ce dossier :

Capucine Darceot
EDL Porte Montmartre
1, rue Fernand Labori 75018 Paris
01 42 57 13 95
capucine.darceot@paris.fr

Brigitte Ricci
DPVI
6, rue du Département 75019 Paris
01 53 26 69 00
brigitte.ricci@paris.fr

Annexe 2 : le questionnaire

Prénom : Sexe :

A chercher à remplir au cours de l'entretien :

Age : Nationalité : Origine :

Vous venez depuis quand ?

☐ Moins d'un an ☐ 1 à 5 ans ☐ 5-10 ans ☐ + 10 ans :

date.....

Suite à un événement particulier ? ☐ Non

☐ Oui :

Vous venez souvent ?

☐ Tous les week-ends ou presque ☐ Moins d'1 fois par mois ☐ 1 fois par mois

Quand vous venez, quels sont vos horaires ?

Pourquoi venez vous ?

☐ Survie, pas choix ☐ Complément, confort ☐ Sociabilité (classer 1/2/3)

Aimez-vous venir ici ?

☐ Non :

☐ Oui :

D'où vient votre marchandise ?

☐ poubelle ☐ amis, voisins ☐ associations

☐ Objets personnels dont vous vous débarrassez

☐ objets achetés ailleurs, où ?.....

Combien gagnez-vous en moyenne par jour ?

Utilisez-vous l'argent gagné pour un usage particulier ?

☐ non ☐ oui :

Situation sociale

☐ Retraite. Si oui, montant :

☐ Minimum vieillesse

☐ Chômeur. Depuis quand ?.....

Indemnisé ? ☐ non ☐ oui

☐ RMI

☐ ASS

☐ AAH

☐ API

☐ Salarié : quoi ?..... salaire.....

☐ Sans papiers ☐ Autre :

Quel est votre niveau d'études/de formation ?.....

Êtes-vous suivi par une assistante sociale ou équivalent ?

☐ non ☐ oui, qui ?..... A quelle fréquence ?

Êtes-vous satisfait ?.....

Aimeriez-vous de l'aide pour :

☐ trouver un emploi ☐ créer votre entreprise
☐ autre :

Situation familiale :

☐ Marié ☐ Divorcé ☐ Veuf ☐ Célibataire
☐ Enfants à charge ? Si oui, combien :

Logement

☐ Locataire Où ?
☐ Paris 18^{ème} ☐ St-Ouen ☐ Paris, hors 18^{ème} ☐ Autre :.....
Type de logement :Loyer :
☐ SDF ☐ Hébergé ☐ Caravane

Participez-vous à des vide-grenier ?

☐ oui. A quelle fréquence ?.....
☐ non. Pourquoi ?.....

Vendez-vous vos affaires sur d'autres marchés ?

☐ non ☐ oui. Où ?.....

Seriez-vous prêt à payer pour vendre en toute tranquillité ?

☐ non ☐ oui : max =

Connaissez-vous l'association « Sauve qui peut » ? ☐ non ☐ oui

Si oui, aimeriez-vous que l'association gère l'attribution des places ?

☐ non ☐ oui

Connaissez-vous l'association « Emmaüs » ?

☐ oui ☐ non ☐ Autre.....